



De nouveaux horizons pour la jeunesse mahoraise



Crise de l'eau : Réponse du Gouvernement au député Kamardine

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2696 - Édition du 26 Juillet 2023



Tirs d'un policier et amorce judiciaire

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE



OU
RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

JUSTICE : Ouverture d'une information judiciaire contre un policier de la PAF

Suite aux tirs d'un policier, en dehors de son service, ayant blessé 2 mineurs, dimanche 23 juillet dernier en fin de journée, une procédure d'information judiciaire a donc été lancée afin de déterminer les tenants et aboutissants de cette affaire.

C'est certainement grâce au massif soutien de la population que monsieur X, policier rattaché à l'unité spécialisée de la Police aux frontières, a été remis en liberté ce lundi, sous contrôle judiciaire, après avoir été placé en garde à vue et déferé au tribunal de grande instance de Mamoudzou « en vue de l'ouverture d'une information judiciaire sous les qualifications juridiques délictuelles » relevant de l'utilisation de son arme de service à plusieurs reprises, ayant entraîné l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale de 2 mineurs avec respectives ITT de 6 jours pour l'un et 21 jours pour l'autre. Selon nos informations, à ce jour, aucune

atteinte ni détresse vitale n'a été signalée pour ces jeunes gens.

Rapide rétrospective officiellement enregistrée

C'est au sortir d'une dominicale rencontre footballistique [entre les équipes de Kawéni et de Passamainty](#) — qui, soit dit en passant, s'est bien déroulée, — sur les coups de 18 heures, au stade de Cavani, qu'un certain nombre de jeunes ont décidé de s'adonner manifestement gratuitement, comme à l'accoutumée, à des actes d'incivilité, de vol et de violence. Le policier concerné, hors service, qui réintégrait son domicile dans ladite zone a été la cible de ces actes et s'est rendu en son lieu de vie afin de récupérer rapidement son arme chargée et d'en ressortir pour en faire usage à l'encontre du groupe d'individus ciblés. Toujours selon le rapport officiel de la Vice-procureur, Véronique Compan, les circonstances pour lesquelles plusieurs coups

ont été tirés, blessant 2 mineurs « restent à compléter ». De son côté, le policier « blessé légèrement » a également « déposé plainte pour les blessures qu'il a lui-même subies ».

Une vague de soutienS

C'est aux abords du tribunal judiciaire de Mamoudzou qu'une foule s'est amassée, ce mardi matin, afin de manifester son plein soutien à l'égard de ce policier considéré comme « un héros, un sauveur, une sorte de Deus Ex Machina » comme l'indique, **Chakila Yssouf**, secrétaire du Collectif des habitants de Cavani, dans son **courrier adressé au Éric Dupond-Moretti**, ministre de la Justice et Garde des Sceaux. En effet, dans ces écrits, il est mentionné un contexte plus global de la situation qui soulignerait le fait, en plus des biens qui ont été volontairement détériorés ou dérobés, que des concitoyens aient été agressés et qu'au regard du caractère déterminé et armé (chambos, barres de fer...) des délinquants concernés, grâce à « l'intervention courageuse » de ce policier, « des vies ont été sauvées et un bain de sang évité ». Un courrier gratifiant qui en appelle à la clémence face à une situation qui suscite à la fois la sidération et la révolte de la population.

Des tristes faits pourtant prévisibles

Du côté des forces de l'ordre que nous avons contactées, notamment auprès du département de la PAF, il est fait état d'une situation prévisible qui, paradoxalement et sans mauvais jeu de mot, désarme.

En effet, malgré les alertes récurrentes de profils récidivistes identifiés et de dossiers remontés en haute instance depuis déjà un certain temps, aucune mesure ferme ne semble être prise : « Soyons



Les forces de l'ordre de Mayotte peuvent manifestement compter sur le soutien de leur population mahoraise et ce, même en dehors du 14 juillet, dans un contexte de plus en plus complexe et dangereux (MLG®)

lucides, cette triste situation est vouée à se répéter. Regardez notre pauvre collègue qui s'est pris un caillou il y a peu, personne n'en a réellement parlé; aucune mesure concrète n'a été prise. Ça aurait l'inverse, c'était le KO diplomatique. C'est un fait, la violence est grandissante, nous faisons fesse à des jeunes qui n'éprouvent absolument aucune crainte et même, qui recherchent la confrontation directe. C'est à coup de lacrymogènes quasi systématiques que l'on doit s'extirper. Si des injustes sanctions doivent être prises à l'encontre de notre collègue, nous monterons au créneau » nous confie un des policiers.

Du côté de la commune de Mamoudzou et du 1er adjoint au maire, **Dhinouraine M'Colo Mainty**, le discours politique se veut légitimement plus nuancé : « Notre position fait que nous demeurons impartiaux; une enquête est en cours, nous le respectons. Manifestement, ce policier n'a pas eu autre choix que de faire usage de son arme, nous ne sommes pas là pour prendre parti mais force est de constater que ce genre d'actes de violence se répète, s'intensifie et on ne peut pas rester inactifs. Il faut impérativement instaurer de façon récurrente des actions de terrain et de dialogue, auprès de ces jeunes. Il faut prévenir ce genre de soulèvements.



Dhinouraine M'Colo Mainty



Les équipes terrain de la Police nationale et des forces de l'ordre de manière globale sont de plus en plus soumises à des confrontations directes relevant de la violence, dans l'exercice de leurs fonctions (illustration)

Notre politique se veut volontariste mais réaliste. On nous parle de jeunes isolés, ça n'est pas le cas et il va aussi falloir mettre en place des mesures pour responsabiliser et impacter les parents et familles de ces jeunes. Il ne faut pas tomber dans une période irrémédiablement sombre de justice populaire comme certains semblent le prédire. Dans une autre approche conjointe, nous allons momentanément éloigner l'équipe de football de Kawéni des stades. C'est désolant mais dès qu'il est question de cette équipe, les actes de violences pendant ou post match sont à noter ».

Un énième fait-divers en lien direct avec cette violence sociétale qui fait partie intégrante du paysage mahorais. Un fait engendrant des dommages collatéraux discutables mais que seule la Justice peut ou non condamner dans un contexte même national qui dénonce justement les limites d'action et légitimités des forces de l'ordre, face à un degré de violence affligeant. Notre rédaction vous tiendra informés au regard de la suite de cette affaire.

MLG



Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-
 Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
 CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-
 Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-
 Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

ÉDUCATION : De nouveaux horizons pour la jeunesse mahoraise

Tous les mois le Centre d'Information et de recrutement des forces armées (CIRFA) de Mayotte organise des sessions de recrutement pour les jeunes âgés de 17 à 30 ans et de nationalité française. La semaine prochaine une petite quinzaine de jeunes Mahorais vont s'envoler vers la métropole pour rejoindre différents régiments de l'Hexagone.

« Nous avons accueilli mardi notre 100^e recrue de l'année, se félicite l'adjudant Jonathan, responsable du recrutement au sein du CIRFA de Mayotte. L'année dernière nous en avons eu 134 et nous montons progressivement en puissance », poursuit-il. Pour rentrer au sein de l'armée française les candidats doivent tout d'abord effectuer « un parcours de recrutement » dans lequel est présenté le fonctionnement du CIRFA, de l'armée, ainsi que les différents métiers proposés. Suite à cela, les candidats intéressés doivent passer des tests de sélection. « Ce sont des tests de personnalité pour savoir qui



Les dernières recommandations de l'adjudant Jonathan

ils sont, des tests de logique, des tests médicaux mais également des tests physiques, explique l'adjudant. Si ces tests sont positifs, nous effectuons une enquête de sécurité pour savoir

s'ils ont des antécédents judiciaires, puis nous montons leur dossier afin qu'ils puissent faire le choix du régiment dans lequel ils seront affectés, en fonction des métiers qui les intéressent ».

Le CIRFA accueille tous les mardis matins les jeunes à l'occasion d'une séance d'information collective. Pour mener à bien leur recrutement, les militaires participent régulièrement à des forums et interviennent aussi dans les établissements scolaires afin d'informer les jeunes.

Aussi, hier avait lieu les derniers préparatifs pour les 14 jeunes qui s'envoleront pour la métropole mardi prochain. « Avant qu'ils ne s'en aillent, nous vérifions que leur dossier est bien rempli et complet et nous leur montrons une vidéo sur l'arrivée en métropole afin qu'ils ne soient pas trop perdus », explique l'adjudant. Les élèves qui s'engagent ont signé pour une durée de 5 à 9 ans. Plusieurs d'entre eux vont ainsi aller dans différents régiments afin de faire



Sanyou va rejoindre le régiment de la logistique du train à Toul.

leurs classes pendant trois mois dans un premier temps, puis les trois autres mois où ils vont apprendre un métier et se spécialiser. Certains engagés vont ainsi aller dans le département du Doubs, ou encore du côté de Nancy et de Metz. Durant leurs classes ils vont apprendre à manier les armes mais aussi à marcher au pas, chanter la marseillaise, apprendre la discipline et la rigueur militaires mais également « le savoir être et le savoir-faire d'un soldat », insiste l'adjudant Jonathan. Aussi, à l'occasion de cette dernière étape avant le grand saut, l'adjudant n'a pas manqué de leur rappeler certaines règles : « Vous allez représenter dignement Mayotte. On a confiance en vous. A vous de montrer que vous êtes des bons », leur a-t-il dit.



Des nouvelles recrues motivées et impatientes d'entamer une nouvelle vie

Oili Zidane veut devenir soldat et rejoindra le régiment de marche du Tchad.

Parmi les recrues qui se sont engagées récemment figure Sanyou. Âgé de 21 ans, le jeune homme originaire de Kani-Kéli a décidé d'embrasser la carrière militaire pour « découvrir et voir comment ça se passe, indique-t-il. J'étais en fac de droit au CUF de Dombeni mais cela ne me plaisait pas vraiment. Aussi j'ai décidé de m'engager, cela m'est venu il y a quelques semaines, je me suis dit : Pourquoi pas ? Et je me suis renseigné. C'est toujours mieux de découvrir quelque chose. De plus cela permet d'ouvrir des portes. Je suis curieux... Tout m'attire dans l'armée, la discipline, le courage et le côté sportif », raconte-t-il. Sanyou va ainsi quitter Mayotte la semaine prochaine. « C'est la première fois que je vais aller seul en métropole, avoue-t-il. Je vais être livré à moi-même, va falloir que je m'habitue », dit-il un brin anxieux. En attendant de rejoindre son régiment de la logistique du train à Toul, il va « profiter avant de partir ».

d'un baccalauréat ES (économique et social) obtenu cette année, il a effectué toutes les démarches pour s'engager dans l'armée et a choisi le régiment de marche du Tchad basé en Alsace. « Je souhaite devenir combattant dans l'infanterie, être un soldat sur les terrains d'action, au contact de l'ennemi. Mon objectif est de devenir au moins sous-officier et pourquoi pas beaucoup plus. Ce que j'aime c'est l'aventure, la discipline, les rencontres avec d'autres personnes et aussi changer d'environnement ». Il s'est engagé pour une durée de neuf ans et pour le coup, il va être dépaysé, même s'il reconnaît qu'il est stressé à une semaine du départ. « C'est la première fois que je vais en métropole et la première fois loin de ma famille... Je flippe un peu, confie-t-il. Mais mes proches ont confiance en moi et m'ont encouragé à suivre cette voie »



Suivez le JDM sur internet

B.J.

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Oili Zidane, lui, sait depuis longtemps qu'il veut rentrer dans l'armée. « Depuis mon plus jeune âge je rêve de m'engager pour mieux servir ma patrie, la France », explique le jeune homme de 17 ans. Fraichement lauréat



ENVIRONNEMENT : Crise de l'eau : Réponse du Gouvernement au député Kamardine

Publiée le 4 avril 2023 dernier au sein de l'Assemblée nationale, la question du député Mansour Kamardine se portait sur les mesures d'urgence au regard de l'approvisionnement en eau du département mahorais. Ladite réponse s'est vue officiellement publiée il y a peu et transmise à notre rédaction ce jour.

Au regard d'une approche plutôt prévisible, et ce, confirmé météorologiquement parlant, dès le prévisionnel automnal de 2022, le député républicain de Mayotte demandait en avril dernier quelles mesures concrètes d'urgence allaient être mises en place concernant l'importation de l'eau potable, le plafonnement acceptable de la tarification de l'eau embouteillée, notamment auprès des populations pauvres et enfin, les initiatives envisagées « pour accroître à court terme la production d'eau à Mayotte ».

Réponse du Gouvernement

Relatant un état des lieux évaluant la ressource eau de Mayotte provenant à 95% de la pluviométrie et à 5% de



Une de nos 2 retenues incarnant 95% de la source de production d'eau potable sur notre île

la production assurée par l'usine de dessalement de Petite-Terre, qui se montre déjà en sous-capacité — sachant les problématiques mécaniques connues alliées à l'accroissement annuel accru de la population (+3%) — le Gouvernement

rappelle que la mise en place des réunions du Comité de suivi de la ressource en eau permet, dans un premier temps, « d'ajuster les scénarios de restriction d'eau » et de gérer la sécurité sanitaire du département (surchloration sur des points du réseau et contrôles réguliers de la qualité microbiologique, déploiement de la réserve sanitaire depuis le 12 juin 2023 pour une durée de 6 mois, ininteruption de la distribution d'eau pour les établissements publics prioritaires, stockage de cuve à autonomie hydrique de 48h).

Par ailleurs, il est fait état du déploiement en cours d'un plan de travaux d'urgence d'un montant de 25 millions d'euros, comportant le réaménagement et la modernisation des canaux d'interconnexion, jugés vétustes et à l'origine d'une importante perte hydrique. Travaux qui devraient se finaliser à l'automne 2023. A cela s'ajoute les travaux de remise en service de rampes d'eau ainsi que la commande de cuves supplémentaires pour les différentes communes.

En plus de la remise à niveau de l'usine de potabilisation de Petite-terre, visant une production journalière amplifiée de plus de 2 000 mètres cubes d'eau, le Gouvernement fait état de la mise en place de 9 osmoseurs de la Sécurité Civile d'une capacité de production/jour. de 50 mètres cubes sur une durée de 2 mois auxquels se grefferont « des osmoseurs de moyenne capacité (500 et 700 m3/jour) qui sont en cours de commande par LEMA ».

Concernant la question sur la tarification plafonnée et l'importation de l'eau en bouteille, il est rappelé l'élargissement de la zone d'achalandage poussée à l'île Maurice (en plus de la Réunion) et le contrôle de la vente à prix coutant de ces bouteilles.

En somme, rien de bien nouveau sous nos papayers [depuis la dernière visite ministérielle...](#)

Pour plus de détails et d'info [cliquez ici](#)



Une usine de dessalement en sous-production qui a de surcroît souvent rencontré des problèmes d'ordre technique

CULTURE : Une convention pour professionnaliser la médecine prophétique



Signature d'une convention entre le Conseil Cadi de Mayotte et l'Union des Râqi thérapeutes ce mardi. Ici au centre (de g. à d.) M. Soufiani Hamada, président de l'association Union des Râqi Thérapeutes de Mayotte et M. Hamada Saanda, Grand Cadi de Mayotte

C'est en présence du Grand Cadi de Mayotte, Mahamoudou Hamada Saanda, au sein même de son bureau

de Mamoudzou, qu'il était co-signé, ce mardi matin, une convention en lien avec la mise en place officielle d'une charte déontologique relative à la pratique des râquis sur notre territoire.

Cette médecine douce musulmane se veut d'en venir à bout des maux de toutes sortes relatifs à ce qu'on peut communément appeler dans le jargon concerné le mauvais oeil, le djinn, le sihr ou autre épreuve traversée par un individu qui le confronte à une perte d'espoir et/ou un vide intérieur.



Karim Sohbi, Râqi ayant exercé en Métropole durant de nombreuses années et praticien agréé de la commune d'Acoua depuis 6 ans

Lorsque l'on évoque les termes traditionnel, alternatif ou encore énergétique, la triste pensée du charlatanisme nous saute instinctivement à l'esprit. Une réputation plus ou moins justifiée au regard de regrettables faits divers qui est aussi répandue chez les thérapeutes prophétiques, plus communément appelé les râqis. Et c'est bien pour montrer saine patte blanche, en plus du souhait d'offrir plus de visibilité à leur discipline, que les praticiens concernés ont souhaité se regrouper en Union afin de donner crédibilité, transparence et poids à leur corps de métier.

Quelques explications introductives

Une fine frontière qui s'approche de la notion psychologique mais qui se veut surtout d'accompagner la personne en question dans un cheminement de (re)connexion spirituelle. Car même si le râqi ne relève guère du psychologue, il est avant tout homme de foi sur les principes du Coran donc. Et pour bénéficier de ces soins, nul besoin d'être de confession musulmane justement, comme nous l'explique **Karim Sohbi**, praticien depuis plus de 20 ans et installé depuis 2017 à Acoua : « Dans ma carrière, j'ai déjà soigné des personnes non-pratiquantes mais aussi issus d'autres religions. C'est ouvert à tout le monde. Le principe étant de parler à quelqu'un qui a ni plus ni moins qu'une croyance, quelle qu'en soit son

appartenance. Le langage se veut tout aussi simple. C'est par cette croyance que l'on met en place des échanges et que l'on va chercher en profondeur les choses et ce, dans tous les aspects de la Vie pour en faire resurgir la révélation divine ». Par une introduction verbale thérapeutique, se greffent d'autres process de guérison tels que les massages énergétiques, l'approche coranique et sunna des plantes et végétaux ou encore la Hijama qui est la pose de ventouses stérilisées afin, quelque part, de détoxifier et purifier le sang chargé en énergies basses et sombres. Ces process se veulent accompagnés de la lecture de versets du Coran afin d'amplifier l'énergie prophétique de la guérison.



Technique ancestrale non douloureuse, de plus de 1500 ans, la Hijama, ou extraction par ventouses, permet le soulagement de plusieurs maux principalement liés aux toxines accumulées dans le corps

Autre point qu'il est important de préciser, d'autant plus dans cette volonté de lutte contre les pratiques douteuses et discutables, un vrai râqi professionnel et nourri de saine déontologie, n'acceptera jamais de toucher et manipuler une patiente. Il peut l'accompagner dans une approche d'échanges, de diagnostic global de son mode de vie et de médiation mais il l'orientera vers une homologue féminine si soins manipulateurs il doit y avoir et vice versa.

Etat des lieux de notre territoire

Sur Mayotte, les vrais râquis issus de formation professionnelle sont à peine une petite dizaine. Et c'est justement parce que cette petite dizaine souhaite

faire entendre le sérieux de ses pratiques qu'il a été créé l'Union des râqis-thérapeutes et que cette appui du Conseil cadial était grandement attendu.

Par cette convention, les thérapeutes signataires s'inscrivent dans une démarche d'intégrité, d'hygiène, de respect du patient, de sa dignité et de la préservation de son intimité le tout, sans discrimination aucune. « Par cette unification, le Conseil cadial reconnaît la légitimité de notre profession et nous accompagne dans cette volonté de clarté et d'agrément afin justement de protéger la population contre les abus de confiance et les mauvais charlatans », nous précise **Karim Sohbi** avant de

poursuivre :

« Les praticiens ayant suivi une formation et proposant des soins, en respect de la charte déontologique, pourront prétendre à cet agrément après une période de suivi et de contrôle continu, bien entendu. Je l'ai moi même obtenu il y a peu. C'est une fierté. Par ailleurs, la création de cette Union de professionnels se veut aussi de proposer officiellement une formation reconnue. Il s'agit d'un module intensif sur une période de 6 mois où la pratique constante et intensive est de mise. Les potentiels râqis qui exercent déjà de manière non reconnue sont justement invités à se rapprocher pour clarifier ou parfaire leur statut. Pour exemple, il existe officieusement des femmes pratiquant la roqya mais aucune n'est répertoriée officiellement. Si les gens n'ont rien à se reprocher, autant qu'ils se rapprochent de nous, qu'ils soient répertoriés... ».

Dans ses souhaits d'ouverture transparente et plus marquée auprès de la population, l'Union des râqis a également aspiration à se rapprocher des institutions publiques pour envisager, par exemple, de travailler dans le milieu carcéral mahorais, au contact des jeunes délinquants afin d'aplanir et chercher en profondeur les raisons de leur colère et d'exulter cette violence bien trop systématique... Et pourquoi pas ?!



Les praticiens reconnus par le Conseil Cadial de Mayotte, se sont vus remettre un certificat d'affiliation et de reconnaissance officielle lors de cette signature de convention

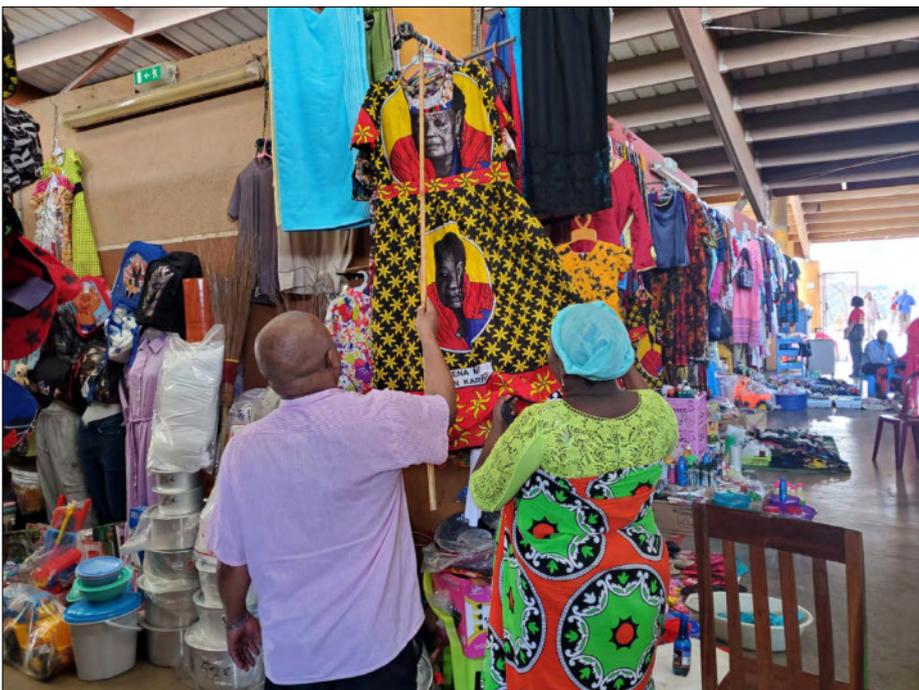
CULTURE : Les tissus aux motifs d'ylang, bien plus qu'un symbole

Les tissus aux motifs d'ylang ylang ont fortement gagné en popularité ces dernières années, devenant un symbole à part entière du département. Nous avons voulu rendre hommage à ces tissus, qui mélangent Histoire, Culture et Modernité. Commerçants, clients ou simples usagers, ont répondu à nos sollicitations, afin de nous expliquer les aboutissants de ce nouveau phénomène.

Vous l'avez sûrement déjà aperçu au moins une fois. Vous connaissez sûrement quelqu'un qui l'a déjà porté. Même la députée Estelle Youssoufa l'arbore assez fièrement. Mais que représente réellement ce tissu ? Un commerçant du marché de Mamoudzou a répondu à cette interrogation : "Les gens ont commencé à s'intéresser à ces motifs car ils ont découvert que Zéna Mdéré les adorait. Vous n'êtes pas sans connaître l'importance de cette dame pour Mayotte. D'ailleurs vous vous apercevrez que son visage



Des jeunes femmes arborant fièrement le motif ylang ylang (+Zéna Mdéré au centre), à l'occasion d'un rassemblement



Une cliente en train de se renseigner sur un boubou à l'effigie de Zéna Mdéré, et avec les motifs ylang ylang

est également présent dans divers modèles. Disons que c'est comme un hommage au personnage, à son combat, mais aussi à celui des chatouilleuses. En plus, l'ylang ylang est une des têtes d'affiche de l'île, donc la mayonnaise a pris assez rapidement et c'est devenu un motif très moderne, arboré de diverses manières."

Zara, habitante de Pamandzi partage un constat assez similaire comme elle nous l'explique : "Pour moi ce tissu a une grande valeur historique, de part le visage de Zéna Mdéré, souvent représentée dessus. Les motifs d'ylang ylang, eux, sont des emblèmes de Mayotte. Ils symbolisent la beauté de notre île au parfum et ramènent un côté moderne. L'ensemble forme un rendu très beau et je me sens fière d'être mahoraise lorsque je porte ces couleurs. "

Les salouvas, version la plus rentable : Dar Es Salam à la prod

La version salouva est la plus demandée, une commerçante interrogée au même marché de Mamoudzou nous l'affirme. Cette dernière assure vendre "jusqu'à 7 salouvas aux motifs d'ylang" sur une seule journée. Que ce soit à l'occasion d'un mariage ou bien pour accueillir une personne en provenance de la Mecque, toute occasion est bonne pour le porter. Pour maintenir le stock, cette commerçante dit se "réapprovisionner en tissu à Dar Es Salam", la destination du moment pour les commerçants mahorais.



Parmi les salouvas vedettes, celui avec les motifs ylang ylang

Il n'y en a pas que pour les salouva

Sous forme de Nambawane, de boubou, ou de drapeau, les modèles sont très variés. Après tout on peut faire beaucoup de choses à partir d'un tissu. Et ici, c'est le fond qui intéresse, plutôt que la forme, comme nous l'a rappelé Marie, une habitante de Labattoir. D'après cette dernière, "le

motif ylang ylang est joli, et ce, peu importe là où on l'insère. Que ce soit sur un drap ou bien sur une chemise." Comema, célèbre magasin de tissus du département se retrouve souvent à la confection. Malheureusement, ces derniers n'ont pas pu être joints pour nous témoigner du succès qu'ils rencontrent avec ces produits.

Vous l'aurez donc constaté, l'énorme succès de ce motif résulte bien d'un mélange d'histoire, de culture et de modernité. On peut légitimement le considérer comme un des emblèmes les plus marquants de l'île à l'heure actuelle.

Houmadi Abdallah



À droite de l'image un t-shirt, symbole de la diversité des produits pouvant aborder ces motifs

CULTURE : A la découverte du patrimoine agro-culturel de Mayotte

L'association saveurs et senteurs Mayotte organise des visites touristiques autour du patrimoine mahorais. Destinées au grand public elles ont pour but de faire découvrir les merveilles de l'île comme notamment la culture de vanille.

Plusieurs excursions auront lieu cette semaine :

– Le Mercredi 26 juillet 2023 se tiendra la visite d'une parcelle de vanille avec explications des différentes étapes pour la culture de celle-ci. Plus une visite du LAC KARIHANI à Tsingoni. Le tarif est de 20€ / personne.

– Le Vendredi 28 juillet 2023 se tiendra la visite de l'atelier de préparation de vanille au Pôle Excellence Rural (PER) à Coconi, vous y découvrirez les différentes phases de la transformation de celle-ci. Le tarif est de 12€ / personne.

– Le Samedi 29 juillet 2023 se tiendra la visite d'une parcelle de vanille à Tsingoni suivie d'une visite de la cascade de SOULOU. Le tarif est de 25€ / personne.

Pour réserver contactez le 06 39 26 13 33 ou 06 39 29 69 98.



Saveurs & Senteurs de Mayotte
Les producteurs mahorais éveillent vos sens, mangez local !

VISITES AGRI TOURISTIQUES

DECOUVERTE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mercredi 26 juillet
Visite d'une parcelle de vanille accompagnée d'une visite du Lac KARIHANI.
20 euros/personne

Vendredi 28 juillet
Visite de l'atelier de préparation au Pole Excellence Rural à Coconi.
12 euros/personne

Samedi 29 juillet
Visite d'une parcelle située à Tsingoni combinée avec une visite de la cascade de SOULOU.
25 euros/personne

0639 29 69 98 @ saveursdemayotte@gmail.com Association Saveurs et Senteurs de Mayotte



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

Centre Hospitalier de Mayotte



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Affaire N° 39/ACHA/2023

Acquisition, la livraison de véhicules de service tout terrain pour le compte du CHM

Avis n° 23-105283 envoyé au BOAMP le 24/07/2023

SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mayotte

Direction des Achats et de la Logistique/Département Commande Publique

B. P. 04, Tél. 02 69 61 80 00 - Fax. 02 69 61 79 65

97 600 Mamoudzou

Représenté par M Jean-Mathieu DEFOUR – Directeur Générale

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

Le présent marché concerne l'acquisition, la livraison de véhicules de service tout terrain pour le compte du Centre Hospitalier de Mayotte

2.2 Classification nomenclature :

34100000-8 : Véhicules à moteur.

SECTION III : DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification. Le contrat court jusqu'à la fin de la garantie des fournitures objet du présent marché.

L'accord cadre n'est pas reconductible

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure et forme du marché :

La procédure de passation utilisée est : Marché à Procédure Adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du CCP. L'offre de chaque candidat sera notée en fonction de critères de sélection définis dans le Règlement de Consultation (RC)

4.3 Date limite de réception des offres : Lundi 7 août 2023 à 14 :00 (heure locale).

4.4 Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ANNONCES LÉGALES

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est : www.achatpublic.com

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée sur le site : <https://www.achatpublic.com> avant la date et l'heure limite de réception des offres mentionnée dans le Règlement de Consultation.

5.3 - Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.achatpublic.com/>

5.4 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de MAYOTTE

Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat)

97600 Mamoudzou

tel : 02 69 61 18 56 - fax : 02 69 61 18 62

Email : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 MAMOUDZOU

Date d'envoi du présent avis : 25/07/23

Cabinet Bien Naître

Société civile de moyens au capital de 2.000 euros

Siège social : 28 rue du Commerce 97680 COMBANI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COMBANI du 12 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens

Dénomination sociale : Cabinet Bien Naître
Siège social : 28 rue du Commerce 97680 COMBANI

Objet social : La Société a pour objet exclusif de faciliter l'activité libérale professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession (locaux, matériels, mobilier, personne, etc.), sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que le capital investi soit rémunéré.

Entrent dans l'objet social exclusivement les actes énumérés ci-dessous :

1°) la mise à la disposition des associés : - de locaux à usage professionnel par location, - de matériel, de meubles, de personnel, à usage professionnel.

2°) l'entretien des biens énumérés ci-dessus et plus généralement faire face à tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la société.

3°) le financement et le règlement des dépenses de la société et la répartition entre les associés de ces charges, en fonction de ce qui est mis à la disposition de chacun.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Elsa PERALDI demeurant 12 chemin Mamecha 97660 BANDRELE et Madame Emilie PERRISSOUD demeurant 15A rue des Champs des Ylangs 97680 COMBANI

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément, donné la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU.

Pour avis

La Gérance